



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français
Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Sri Lanka

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour Sri Lanka est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 4 735 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 52 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* [E/ICEF/2017/14](#).

Fondements du programme

1. Conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable 2018-2022 (UNSDP) relatif à Sri Lanka, le programme de pays de l'UNICEF pour la période 2018-2022 soutiendra la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable à Sri Lanka et le passage d'une société d'après-conflit à une démocratie stable dans le pays. Il permettra également à Sri Lanka de réaliser ses aspirations sociales et économiques en devenant un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, voire à revenu élevé.
2. Sri Lanka est actuellement un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont le revenu par habitant s'élevait à 3 924 dollars en 2015. Après 30 ans d'une guerre civile qui a pris fin en 2009, l'économie a connu une croissance annuelle moyenne de 6,4 % entre 2010 et 2015, reflétant à la fois les bénéfices de la paix et la réussite relative des initiatives de reconstruction et de croissance¹.
3. Sri Lanka s'est longtemps démarquée par ses très bons indicateurs de développement humain. En 2015, elle se classait ainsi 73^e sur 188 pays et territoires, avec un indice de développement humain de 0,757 la situant parmi les pays à « développement humain élevé »². Les investissements qui sont depuis longtemps consacrés aux programmes d'éducation, de santé et de lutte contre la pauvreté expliquent en grande partie ces résultats positifs en matière de développement.
4. Sri Lanka a atteint de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement bien avant leur échéance de 2015, même si la poursuite de cette tendance devra être confirmée par de nouvelles données. Le pays a presque atteint l'objectif de scolarisation primaire universelle, qui présente de faibles variations selon la province ou le sexe³. Toutefois, Sri Lanka doit encore résoudre un grand nombre de difficultés qui, si elles ne sont pas traitées, freineront ses aspirations futures de développement et ses avancées vers la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.
5. Malgré une croissance économique remarquable et une nette diminution globale de la pauvreté monétaire, qui est passée de 22,7 % en 2002 à 6,7 % en 2012-2013, les inégalités se sont accrues et le niveau de vie reste bas⁴. Une grande partie de la population demeure exposée à la pauvreté, puisqu'un quart des habitants vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté officiel de 1,50 dollar par jour, mais avec moins de 2,50 dollars par jour. En 2012-2013, respectivement 10,6 % des 1,7 million d'enfants de moins de cinq ans et 11 % des 6,2 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans avaient de faibles revenus et/ou souffraient de pauvreté multidimensionnelle⁵. Les districts de Mullaitivu, Mannar et Kilinochchi, dans la province du Nord, de Batticaloa, dans la province de l'Est et de Moneragala, dans la

¹ Banque mondiale, *Sri Lanka: Ending Poverty and Promoting Shared Prosperity – A Systematic Country Diagnostic*, Washington, D.C., 2015.

² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Note d'information sur Sri Lanka, *Rapport sur le développement humain 2015. Le travail au service du développement humain*, New York, 2015.

³ Institute of Policy Studies (IPS), 2010, *MDG country report: 2008/09*, Colombo, Institute of Policy Studies of Sri Lanka.

⁴ *Ibid.*

⁵ Nanayakkara, W., 2015, « Child Poverty: Who are the Poorest Children in Sri Lanka? », Institute of Policy Studies of Sri Lanka.

province d'Uva, sont ceux qui comptent le plus grand nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté⁶.

6. La mortalité des moins de cinq ans est en baisse, mais des inégalités subsistent. La mortalité néonatale, qui représente près de 75 % de la mortalité infantile⁷, demeure problématique. Les données indiquent une réduction progressive des taux de mortalité néonatale, post-néonatale, infantile, périnatale et des moins de cinq ans entre 2007 et 2013. Toutefois, certains districts affichent un niveau de mortalité encore trop élevé chez les moins de cinq ans, principalement dans le nord, l'est et le centre du pays.

7. La malnutrition reste un problème majeur, traduisant le besoin important de services de qualité en la matière. Le taux de malnutrition aiguë (émaciation) atteint des records exceptionnels (19,6 %), et la prévalence la plus élevée est observée dans l'est et le nord du pays (p. ex. 34 % à Kilinochchi). La sous-alimentation des femmes enceintes contribue à la dénutrition intergénérationnelle des enfants, laquelle constitue un obstacle persistant au bon développement de certains enfants, et plus généralement au développement durable du pays. En 2013, la proportion de femmes enceintes présentant un indice de masse corporelle faible atteignait un taux alarmant de 23 %⁸.

8. Moins de la moitié des enfants âgés de trois à cinq ans sont inscrits dans un centre d'éducation préscolaire, ce qui compromet les possibilités de développement optimal de la petite enfance, la préparation à la scolarité et, au bout du compte, le développement durable et à long terme du pays sur les plans social et économique. L'enseignement préscolaire étant essentiellement privé et payant, les fortes disparités qui existent en matière d'accès aux services d'éducation de la petite enfance (EPE) sont flagrantes : le taux de scolarisation des enfants âgés de trois et quatre ans est ainsi de 56 % dans le quintile le plus riche, contre 39 % dans le quintile le plus pauvre. On observe également d'importantes disparités géographiques en matière d'EPE, avec 59 % des enfants vivant en milieu urbain inscrits dans un centre d'éducation de la petite enfance, contre respectivement 48 % et 50 % en milieu rural et dans les zones agricoles domaniales.

9. Les autres défis majeurs à relever sont les suivants : (a) accès inéquitable aux principaux services de santé et de nutrition préventifs et curatifs, y compris en matière de santé mentale et de santé sexuelle et reproductive des adolescents ; (b) augmentation récente des taux de maladies non transmissibles et de surpoids/d'obésité ; et (c) persistance d'un niveau élevé de violence et de maltraitance contre les femmes et les enfants.

10. De fortes disparités subsistent à Sri Lanka en matière d'acquis scolaires, ce qui suggère que les enfants ne bénéficient pas des mêmes possibilités d'accès à une éducation de qualité. Les évaluations des acquis scolaires par échantillonnage menées régulièrement depuis 2007 par le Centre national de recherche et d'évaluation en matière d'éducation auprès d'élèves de 4^e et de 8^e années montrent d'importantes inégalités selon la langue, la matière et la zone géographique. Le taux d'alphabétisation, qui atteint désormais 97,8 % chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, a progressé depuis 2007. Il est légèrement plus élevé chez les femmes (98,2 %) que chez les hommes (97,2 %). On constate souvent une corrélation entre, d'une part, les faibles taux de réussite aux examens de 5^e année et d'alphabétisation, qui s'observent essentiellement dans les zones agricoles domaniales et

⁶ *Ibid.*

⁷ 2013, Ministère de la santé et de la médecine autochtone – Bureau de la santé familiale

⁸ *Ibid.*

les provinces du Nord et de l'Est et, d'autre part, la pauvreté et les privations des droits de l'enfant⁹.

11. Parmi les enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans, plus d'un sur trois présente des déficiences cognitives¹⁰. Malgré le taux quasi universel de scolarisation primaire, près d'un enfant handicapé âgé de 5 à 14 ans sur quatre reste privé d'éducation, et le taux d'abandon scolaire demeure élevé au sein de cette catégorie¹¹.

12. Offrir à tous les enfants un environnement protecteur, bienveillant et sûr reste l'un des principaux défis à relever pour Sri Lanka. Selon des rapports gouvernementaux, la violence à l'égard des enfants est en hausse, avec 12 000 cas signalés en 2015 contre 2 068 en 2014, une augmentation qui s'explique en partie par la multiplication du nombre de signalements. Les châtimements corporels, bien qu'illégaux, sont pratiqués dans les écoles et admis par les parents. Si plus de 14 500 enfants vivent dans une institution publique d'accueil de longue durée, on estime à 20 000 le nombre d'enfants placés dans des orphelinats ou des pensionnats privés ou religieux non réglementés. Le système de protection de l'enfance du pays ne dispose ni du cadre, ni des capacités, ni des ressources nécessaires pour prévenir la maltraitance, la négligence et l'exploitation des enfants, ni même pour intervenir rapidement¹².

13. Sri Lanka fait partie des pays à développement humain élevé. Il se classe 72^e sur 188 selon l'indice d'inégalités de genre, un rang élevé par rapport aux autres pays de la région. Toutefois, si la parité entre les sexes a été atteinte dans la plupart des indicateurs sociaux relatifs aux enfants, y compris dans les secteurs de la santé et de l'éducation, des disparités apparaissent à l'adolescence et à l'âge adulte.

14. Compte tenu de l'évolution démographique actuelle, le pays doit augmenter le montant des dépenses publiques dans les secteurs sociaux liés à l'enfance et à l'adolescence afin de préserver les avancées majeures réalisées en matière de développement humain. Entre 2006 et 2013, les dépenses publiques consacrées à l'éducation sont passées de 2,7 % à 1,8 % du produit intérieur brut (PIB). Au cours de la même période, les dépenses de santé sont passées de 2 % à 1,4 % du PIB, et celles consacrées à la protection sociale, d'environ 4,2 % à 2,2 %. Le niveau actuel des dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale est considéré comme faible au regard des autres pays à revenu intermédiaire de la région. En outre, un certain nombre de questions se posent quant à la capacité d'absorption des ministères compétents.

15. Au cours des dernières décennies, Sri Lanka a été touchée par des catastrophes naturelles qui ont entraîné des pertes humaines, matérielles, financières et environnementales, et qui ont eu des répercussions considérables sur l'économie nationale. Tous les enfants sans distinction souffrent du changement climatique et de ses effets néfastes. Dans une région déjà exposée à d'autres vulnérabilités telles que la pauvreté, la malnutrition, les inégalités et l'exclusion, ces répercussions sont amplifiées. De plus, la répétition des cycles de catastrophes et de chocs naturels aggrave les vulnérabilités existantes et a des conséquences désastreuses sur le bien-être, la sécurité physique et le développement des enfants.

⁹ Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages 2012-2013.

¹⁰ Institute of Policy Studies (IPS), *Barriers and Opportunities in the Provision of Education for Children with Learning Disabilities in Sri Lanka*, Colombo, 2014.

¹¹ *Ibid.*

¹² UNICEF Sri Lanka, *Child-protection systems mapping report* (projet), Colombo, 2016.

16. Le vieillissement de la population et la baisse du taux de natalité renforcent la prise de conscience quant à la nécessité d'investir dans les quelque 3,3 millions d'adolescents (16 % de la population totale)¹³. Le passage à une économie dynamique fondée sur la connaissance exige que les enfants et les adolescents acquièrent de nouvelles compétences adaptées à une ère du numérique hautement connectée, et que des investissements soient consacrés au capital humain. En plus de constituer un groupe cible, les adolescents sri-lankais doivent être fortement mobilisés en tant qu'acteurs du changement aux niveaux familial, communautaire et national.

17. Les enseignements tirés du programme de pays précédent de l'UNICEF, confirmés par l'examen à mi-parcours et les consultations menées auprès des partenaires, ont mis en lumière la nécessité d'investir dans une approche intégrée et axée sur les enfants permettant d'optimiser les synergies et les résultats pour les plus défavorisés. Le développement rapide du cerveau et l'acquisition de valeurs offrent une occasion unique d'investir dans la lutte contre les vulnérabilités pendant la petite enfance et l'adolescence, afin d'améliorer le capital cognitif tout au long de la vie. Celui-ci se définit comme l'ensemble des compétences intellectuelles, socio-affectives et exécutives qui favorisent la créativité, la souplesse et l'aptitude à travailler de manière collaborative¹⁴. En outre, le programme de pays étant soumis à des impératifs d'efficacité, de rentabilité, de cohérence et de redevabilité quant aux résultats obtenus, il doit se fonder sur une gestion axée sur les résultats, qui offre une vision claire des effets concrets sur les enfants et les adolescents, en particulier les plus défavorisés.

18. Dans le cadre du processus de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le gouvernement sri-lankais a indiqué qu'il était pleinement conscient du rôle joué par les données et les connaissances en matière de suivi des progrès. Le pays a également reconnu la nécessité d'accroître les investissements destinés à améliorer l'analyse et la ventilation des données aux niveaux infranational et national, afin d'orienter les décisions politiques et budgétaires visant à ne laisser aucun enfant de côté.

Priorités du programme et partenariats

19. Le nouveau programme de pays 2018-2022 est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable (UNSDP), auquel il contribue. Il tient compte des priorités établies au niveau mondial, national et provincial, ainsi que de celles définies par les Nations Unies. De plus, il est aligné sur les dispositifs suivants : le Programme d'investissement public, qui reflète la vision socioéconomique du gouvernement sri-lankais pour la période 2017-2020 ; le Plan prioritaire de consolidation de la paix, qui permet à l'État de mettre en œuvre les engagements pris envers le peuple concernant la réconciliation et la redevabilité/la justice transitionnelle ; et les plans applicables au niveau du pays, des provinces, des districts et des municipalités, les plans sectoriels et le plan national d'action pour les enfants. Le programme de pays permettra également au gouvernement sri-lankais d'assurer le suivi et la mise en œuvre des conclusions et des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant.

20. Le programme de pays a pour objectif global de contribuer aux efforts nationaux visant à accélérer la réalisation des droits de tous les enfants sri-lankais, tout en favorisant

¹³ UNICEF, *La situation des enfants dans le monde*, 2016.

¹⁴ Noble D.J., Blight S., Fajth G. *et al.* « Cognitive capital for children in Asia and Pacific », *BMJ Global Health*, 2016, 1 (suppl2). http://gh.bmj.com/content/bmjgh/1/Suppl_2/i1.full.pdf.

les investissements stratégiques en faveur des enfants et des adolescents afin d'améliorer le capital cognitif de Sri Lanka comme fondement du développement durable.

21. Les résultats du programme visent à combler les lacunes pouvant exister dans l'environnement favorable, notamment concernant les normes sociales ainsi que la qualité et la demande de services pour le plein épanouissement des enfants. Ils ont été formulés suivant une approche axée sur les enfants :

a) Nouveau-nés/nourrissons et leurs mères, et enfants en bas âge (avant l'accouchement, à la naissance et de zéro à cinq ans) : les enfants âgés de moins de cinq ans des zones ciblées bénéficient d'un meilleur accès à des soins de qualité, à des services de protection et aux possibilités de développement au sein de leur foyer ainsi que dans les structures de soin et en milieu préscolaire ;

b) Jeunes enfants (de cinq à neuf ans) : les filles et les garçons en âge de fréquenter l'école primaire exercent leurs droits à la santé et au développement cognitif et physique grâce à des services adaptés de soin, de développement et d'apprentissage ;

c) Adolescents (de 10 à 19 ans) : les adolescents reçoivent une éducation de qualité, ont accès à des services de protection adaptés aux adolescents et à des informations fiables, et bénéficient des interventions essentielles pour leur permettre de prendre des décisions éclairées concernant leur vie, de réaliser pleinement leur potentiel de participation sociale et économique et d'optimiser, au fil du temps, leur contribution au développement durable.

Ces trois résultats interdépendants reposent sur un objectif global : la politique sociale et le suivi des droits de l'enfant sont axés sur la défense des droits des enfants, le renforcement des preuves à l'appui des investissements en faveur des enfants, la consolidation de la protection sociale et le renforcement de la capacité des structures nationales et décentralisées à faire avancer la réalisation des droits de l'enfant et à promouvoir la sensibilisation à ce sujet.

22. Alors que Sri Lanka amorce sa transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, l'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités nationales en faveur de la résilience des services sociaux. Toutefois, le pays continue de faire face à des inégalités de développement et/ou des problèmes humanitaires. L'UNICEF aidera le gouvernement à intégrer les stratégies de réduction des risques intersectorielles et axées sur les enfants dans les politiques et les programmes.

23. La programmation comprend des actions destinées à permettre au gouvernement d'améliorer la protection sociale et de mieux intégrer la sensibilisation aux conflits et la consolidation de la paix dans les politiques et programmes de développement et d'aide humanitaire. Dans le cadre du programme de réconciliation et de réinstallation, les évaluations de vulnérabilité et les critères d'éligibilité aux services prennent en compte les enfants et les familles déplacés et réfugiés rapatriés, en particulier ceux qui n'ont pas de pièces d'identité ou de cartes d'identité. L'ensemble du programme s'inscrit dans une optique sexospécifique, en mettant un accent particulier sur la violence basée sur le genre et sur l'identification et l'élimination des obstacles à la réalisation de l'égalité des sexes en contexte ordinaire comme en situation d'urgence, conformément au projet de Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes. Le programme donne la priorité à l'appui aux systèmes de suivi afin de permettre la collecte et l'utilisation systématiques de données et d'analyses ventilées, en prêtant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables.

24. La définition des zones géographiques prioritaires repose sur des preuves et des analyses qui permettent d'identifier les disparités quant aux progrès accomplis par rapport aux indicateurs de développement de l'enfant, notamment dans les zones cibles les plus touchées : provinces du Nord et de l'Est, zones agricoles domaniales et enfants particulièrement menacés en raison des déplacements et d'autres situations de crise humanitaire. Ces facteurs étant variables selon la composante du programme, une approche différenciée a été adoptée.

25. Le programme de pays est mis en œuvre par le biais de cinq résultats interdépendants, et s'aligne sur le projet de Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et l'UNSDF 2018-2022 pour Sri Lanka. Conformément au Plan stratégique pour 2018-2021, l'accent sera mis sur les stratégies d'intervention suivantes dans l'ensemble des composantes du programme : a) renforcement des systèmes en vue d'améliorer la prestation de services essentiels aux enfants les plus défavorisés et stimulation de la demande de services et de normes sociales ; b) mobilisation de ressources en faveur des enfants, y compris en exerçant une influence sur la planification nationale, les financements et la prestation de services aux enfants ; et c) fourniture d'un soutien aux enfants et aux adolescents en tant qu'acteurs du changement. Cette combinaison de stratégies vise à garantir l'équilibre entre les activités en amont et les interventions en aval dans un contexte de transition, Sri Lanka cherchant à obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Elle reflète également un enseignement tiré des expériences passées de coopération : les politiques et le plaidoyer doivent impérativement être consolidés afin de favoriser l'appropriation gouvernementale et la pérennité, tout en maintenant une présence dans la prestation des services et la création de la demande.

Composante du programme n° 1 : enfants en bas âge

26. Cette composante cible les objectifs 1, 4 et 5 du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable correspondants qui n'ont pas été atteints, ainsi que les priorités du pays et du Plan stratégique de l'UNICEF : a) en réduisant la mortalité et la morbidité néonatales ; b) en luttant contre la dénutrition des enfants ; c) en améliorant l'accès à des services complets d'apprentissage préscolaire, de soin et de développement de qualité ; d) en renforçant les services de protection de l'enfance coordonnés et centralisés afin d'identifier, d'enregistrer et d'orienter les enfants victimes de maltraitance vers les services de soin compétents ; et e) en soutenant les efforts visant à instaurer et à maintenir des mesures nationales de détection précoce du handicap et en fournissant des services d'intervention.

27. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Appuyer le renforcement des systèmes permettant d'améliorer la qualité des soins pendant l'accouchement et les soins spéciaux aux nouveau-nés afin de prévenir ou de réduire les naissances prématurées, la mortinatalité, les décès par asphyxie et la morbidité à long terme, conformément au plan d'action « Chaque nouveau-né ». Les interventions sont les suivantes : promotion de l'intégration des pratiques du Programme Soins et développement de la petite enfance à l'aide de l'approche des 1 000 jours pour favoriser une bonne nutrition pendant la grossesse ; détection précoce ; augmentation du nombre d'interventions à destination des enfants handicapés ; stimulation du développement cognitif des enfants de moins de deux ans ; lutte contre la malnutrition, notamment par l'apport de micronutriments ; et fourniture d'un soutien aux familles et aux communautés. Les interventions de prévention de la transmission de la mère à l'enfant garantissent également une couverture élevée du dépistage et du traitement des femmes enceintes, et

permettent de confirmer l'éradication du VIH et de la syphilis congénitale au niveau national. En outre, l'UNICEF plaide pour des services d'eau et d'assainissement sûrs et adaptés aux enfants, y compris en ce qui concerne l'hygiène dans les ménages et les institutions, grâce à l'amélioration du système de santé publique et des établissements préscolaires ;

b) Contribuer au renforcement du système national de protection de l'enfance afin de garantir des services globaux pour prévenir et combattre la maltraitance, la négligence et la violence à l'égard des enfants en bas âge. Les interventions sont les suivantes : appui à la modélisation des mécanismes centraux de protection de l'enfance permettant d'identifier, d'enregistrer, de signaler, d'orienter et de suivre les enfants victimes de maltraitance ou risquant de l'être ; renforcement des capacités des acteurs concernés, en améliorant les fonctions et les ressources du système de protection de l'enfance dans les districts cibles ; appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de protection de remplacement ; réduction des placements inutiles en institution des enfants en bas âge, y compris ceux souffrant d'un handicap ; mise au point et modélisation de services communautaires destinés aux enfants séparés de leur famille ou risquant de l'être ; et défense de la réforme du système actuel de placement de longue durée en structure d'accueil grâce à des partenariats et au plaidoyer en faveur de l'abandon du placement en institution ;

c) Aider les autorités publiques nationales et infranationales à fournir des services complets et adaptés en matière d'apprentissage préscolaire et de préparation à la scolarité. Les interventions sont les suivantes : renforcement des capacités des parents, des adultes responsables et des enseignants du préscolaire à offrir un environnement affectif bienveillant, sécurisant et protecteur ; identification des lacunes dans les programmes d'enseignement et les supports pédagogiques préscolaires par rapport aux normes mondiales du Programme Soins et développement de la petite enfance, et élaboration et expérimentation de nouvelles directives et de nouveaux supports pédagogiques, y compris pour les enfants handicapés, dans les districts cibles ; et plaidoyer pour l'augmentation des investissements publics en faveur du développement de la petite enfance, qui demeurent insuffisants.

Composante du programme n° 2 : jeunes enfants

28. Cette composante vise à garantir que les enfants âgés de cinq à neuf ans, en particulier les plus défavorisés, vivent dans un environnement sain, bienveillant, protecteur et dénué de violence. La réalisation de cet objectif passe essentiellement par un accès à des services de soin, de développement et d'apprentissage équitables et adaptés.

29. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Aider le gouvernement à mobiliser les efforts en faveur du renforcement des systèmes de prestation de service afin de fournir aux enfants âgés de cinq à neuf ans des interventions de qualité dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) et de la nutrition. Les principales interventions sont les suivantes : multiplication des effectifs qualifiés dans les écoles ; consolidation des institutions de placement ; et amélioration des capacités à traiter les problématiques liées au secteur WASH, à la nutrition et à la santé. Ces interventions doivent s'accompagner d'orientations claires et d'un appui technique consultatif, et reposer sur un système de gouvernance responsable au niveau national et provincial. En outre, les enfants doivent évoluer dans un environnement sûr afin de participer et de contribuer au développement inclusif ;

b) Soutenir l'apprentissage et le développement globaux axés sur l'enfant dans les écoles primaires. L'UNICEF travaillera de concert avec les parties prenantes de l'éducation à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de budgets axés sur l'équité et fondés sur des données probantes, notamment en ce qui concerne la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, l'égalité des sexes, la langue d'enseignement, la sexualité et l'acquisition de compétences pratiques. Ainsi, les compétences et les acquis scolaires de tous les enfants seront améliorés ;

c) Accélérer les mesures nationales visant à lutter contre la violence et la maltraitance à l'égard des enfants. Les interventions seront les suivantes : appui à la mise en place d'une coalition nationale de parties prenantes représentatives visant à accroître la sensibilisation à la violence contre les enfants et à ses conséquences sur ces derniers et sur les communautés ; renforcement de la résilience chez les enfants afin de prévenir la maltraitance et la violence ; et amélioration des compétences, des connaissances, des attitudes et du comportement des parents et des membres de la communauté, et stimulation de la demande de services.

Composante du programme n° 3 : adolescents

30. Cette composante vise à garantir que les adolescents - en particulier les plus défavorisés - ont recours à des services sociaux de base de qualité dans un environnement, sûr, favorable et protecteur, et deviennent des agents actifs du changement comportemental et social. Elle sera axée sur le maintien à l'école des adolescents, l'amélioration de leur santé et de leur bien-être, leur protection contre les pratiques néfastes, ainsi que le renforcement de leur résilience, de leur participation et de leur contribution à une société plus solidaire et plus pacifique.

31. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Mobiliser des investissements pour améliorer l'accès à des services de santé et d'accompagnement psychologique adaptés aux adolescents dans les établissements de santé publique ; éducation à la santé reproductive et à l'hygiène dans les établissements scolaires ; éducation non formelle et formation professionnelle ; et acquisition de compétences pratiques. Les interventions consisteront notamment à modéliser le déploiement d'un ensemble de services sociaux adaptés aux adolescents et tenant compte des sexospécificités afin de plaider en faveur des investissements nécessaires pour garantir les droits des adolescents dans les contextes humanitaires et de développement ;

b) Contribuer aux efforts de révision du cadre législatif et politique national ; plaider pour l'augmentation des investissements dans le système judiciaire afin de renforcer la capacité à fournir rapidement des services efficaces et de qualité aux enfants et aux adolescents ; et travailler avec l'ensemble des parties prenantes en vue d'améliorer l'égalité d'accès des enfants à la justice ;

c) Renforcer les mesures destinées à intégrer la consolidation de la paix et la cohésion sociale dans les écoles primaires et secondaires grâce à un appui technique accru en faveur de l'élaboration d'un nouveau programme d'enseignement et de plateformes de soutien extrascolaire innovantes, aussi bien traditionnelles que numériques. Il conviendra en particulier de veiller à ce que les adolescents prennent les rênes de leur apprentissage, y participent et y apportent leur contribution, et fassent preuve de l'esprit critique et de la confiance que nécessite une telle démarche.

Composante du programme n° 4 : politique sociale et suivi des droits de l'enfant

32. Cette composante vise à élaborer des politiques permettant de traiter les causes structurelles des inégalités, afin de faire progresser la réalisation des droits de l'enfant et de l'adolescent et de mieux les faire connaître. Elle sera axée sur les interventions suivantes : défense des droits de l'enfant ; augmentation des ressources consacrées aux enfants ; consolidation de la protection sociale ; et renforcement des capacités des structures nationales et décentralisées en vue de favoriser la redevabilité à l'égard des droits de l'enfant réalisés ainsi que leur pérennisation.

33. Cette composante du programme est pleinement conforme à tous les objectifs de développement durable, et plus particulièrement aux objectifs 1 (pauvreté), 5 (égalité entre les sexes), 10 (réduction des inégalités), 13 (action climatique), 16 (paix, justice et institutions efficaces), et 17 (partenariats), ainsi qu'aux engagements mondiaux à long terme pris par le gouvernement et par l'UNICEF, aux autres grandes priorités nationales et au Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable à venir.

34. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Contribuer à l'élaboration et au renforcement d'un système national de suivi des droits de l'enfant qui soit opérationnel dans l'ensemble des ministères sectoriels, aux niveaux national et infranational, et au sein de la société civile ; instaurer un système indépendant de suivi et de redevabilité ; et assurer le suivi de la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants ;

b) Renforcer les capacités du gouvernement à élaborer, gérer et utiliser des systèmes de suivi et d'évaluation permettant de traiter la situation des enfants, en particulier ceux âgés de zéro à cinq ans et les adolescents ;

c) Accroître les capacités du gouvernement à mettre systématiquement en place des programmes sociaux et des mesures de protection inclusifs et intégrés, en consolidant les capacités des ministères à concevoir, mettre en œuvre et suivre efficacement les systèmes de versement d'allocations afin de couvrir tous les enfants ;

d) Améliorer les preuves, les capacités et les systèmes qui permettent la prise en compte de l'équité dans la planification, la budgétisation et l'évaluation en renforçant les partenariats stratégiques avec la société civile, notamment les universités, en vue de favoriser la production de données probantes et la recommandation de politiques ; les disparités et la faiblesse des acquis scolaires ayant une incidence sur les taux de passage du primaire au secondaire, contribuer au suivi des taux de passage.

Composante du programme n° 5 : efficacité du programme

35. Cette composante vise à garantir que le programme de pays est efficacement conçu, suivi, géré et évalué afin de répondre aux normes de qualité et d'améliorer concrètement la situation des enfants. Elle repose sur les interventions suivantes : appui intersectoriel à la préparation aux situations d'urgence et à l'organisation des secours ; réduction des risques de catastrophe ; plaidoyer, communication et partenariats ; planification, suivi et évaluation ; et approvisionnement, logistique et autre soutien opérationnel. Cette composante facilite également la présence de l'UNICEF sur le terrain, en améliorant l'efficacité des programmes aux niveaux provincial et national et en favorisant la participation des autorités locales et des organisations de la société civile (OSC).

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Enfants en bas âge	1 072	15 571	16 643
Jeunes enfants	411	10 617	11 028
Adolescents	411	13 596	14 007
Politique sociale et suivi des droits de l'enfant	1 323	6 677	8 000
Efficacité du programme	1 518	6 039	7 557
Total	4 735	52 500	57 235

Programme et gestion des risques

36. Le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des politiques nationales et des affaires économiques, qui sont les principaux organes de coordination qui fournissent au gouvernement des orientations stratégiques en matière de coopération avec les Nations Unies, restent les interlocuteurs privilégiés du programme de pays. Les composantes et les résultats du programme seront gérés avec les ministères, les organismes publics et les organes de coordination concernés en collaboration avec les OSC.

37. Les principaux obstacles à la mise en œuvre du programme de pays sont les suivants : rythme des réformes ; incertitudes liées à la cohésion sociale et à la réconciliation ; inégalités rendant les enfants particulièrement vulnérables et les laissant de côté ; blocages institutionnels récurrents entravant la mise en œuvre des politiques ; et augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles dépassant les capacités de réaction et de résilience. Afin d'atténuer ces risques, l'UNICEF donnera la priorité à la consolidation des capacités institutionnelles, renforcera la communication et le plaidoyer fondé sur des données probantes auprès des parties prenantes, aidera le gouvernement à prendre en compte les risques dans la programmation et procèdera à l'évaluation et au suivi réguliers des risques de catastrophe. Les risques associés aux transferts de fonds et à la mise en œuvre des activités susceptibles de menacer l'exécution du programme seront surveillés grâce à la mise à jour régulière des outils de gestion des risques, à l'examen des performances des pratiques et des normes relatives à la gestion administrative, et à l'application du cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces.

38. L'UNICEF continuera à contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines.

39. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les partenariats mondiaux et nationaux, les fondations internationales, le secteur privé et les comités nationaux de l'UNICEF devront fournir la preuve qu'ils participent à la mobilisation des ressources.

40. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants, tous niveaux confondus,

vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

41. Le suivi et l'évaluation s'appuient sur le cadre de résultats et de ressources. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation, complété par un plan d'évaluation chiffré, définit les actions prioritaires en termes de suivi, de recherche et d'évaluation. Les évaluations prévues permettront d'acquérir des connaissances approfondies sur : a) la pédagogie multi-niveaux ; b) l'apprentissage préscolaire et la préparation à la scolarité ; c) la violence à l'égard des enfants ; et d) le suivi de l'état nutritionnel des femmes et des enfants.

42. L'UNICEF assure le suivi des résultats par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable, de plans de gestion annuels, de plans de travail de section, ainsi que d'examens internes et d'examens par les pairs avec l'aide des partenaires d'exécution dans le but de gérer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, mais aussi de définir des mesures de contrôle et d'atténuation des risques. Des visites sur le terrain et des enquêtes ciblées utilisant des approches innovantes viennent compléter les données des examens et du système d'information.

43. Le renforcement des systèmes de données nationaux et infranationaux, dont les données sont ventilées afin de faire apparaître les inégalités et les écarts entre les sexes, notamment en matière de suivi des progrès concernant les indicateurs liés aux objectifs de développement durable, constitue un élément fondamental de la composante du programme relative à la politique sociale et au suivi des droits de l'enfant.

44. Dans le cadre de sa coopération avec le gouvernement, l'UNICEF procédera à un examen du programme de pays à mi-parcours et en fin de programme, et contribuera à l'examen à mi-parcours et à l'examen final réalisés au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable. Une politique de gestion flexible permet de faciliter des réorientations stratégiques en temps réel, afin de s'adapter aux évolutions auxquelles le programme doit faire face aux niveaux provincial, régional et national.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de Sri Lanka et l'UNICEF, 2018-2022

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant : Résultat 1 : articles 6 et 24 ; Résultat 2 : articles 6 et 24 ; Résultat 3 : articles 28 et 29 ; Résultat 4 : articles 9, 19, 25 et 40 ; Résultat 5 : articles 4, 7, 23 et 26

Priorités nationales : Programme d'investissement public 2017-2020, Plan prioritaire de consolidation de la paix 2016-2018

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF :

UNSDF : Levier 1 - Amélioration des données, de la gestion des connaissances et des politiques fondées sur des preuves ; 2 - Mise en place d'institutions publiques innovantes et renforcées et engagement en vue d'une paix durable ; 3 - Sécurité humaine et résilience socioéconomique ; 4 - Renforcement de la résilience face au changement climatique et aux catastrophes et consolidation de la gestion environnementale

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : 1.2, 1.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1

Résultats associés au projet de Plan Stratégique de l'UNICEF 2018-2021¹ : Résultat 1 : Groupe d'objectifs 1 - Chaque enfant survit et s'épanouit ; Résultat 2 : Groupe d'objectifs 4 - Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre ; Résultat 3 : Groupe d'objectifs 2 - Chaque enfant apprend ; Résultat 4 : Groupe d'objectifs 3 - Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation ; Résultat 5 : Groupe d'objectifs 5 - Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
En 2022, les enfants âgés de moins de cinq ans des zones ciblées bénéficient d'un meilleur accès à des soins de qualité, à des services de nutrition et de protection et aux possibilités de développement au sein de	Taux de mortalité néonatale DR : 6,2 décès pour 1 000 naissances vivantes C : 5,2 décès pour 1 000 naissances vivantes	Rapport du Bureau de la santé familiale	1. En 2022, les systèmes de prestation de services de santé et de nutrition fournissent aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans issus des familles les plus vulnérables des interventions de qualité dans les domaines de la santé, du secteur WASH et de la nutrition.	Ministères de la santé, de la nutrition et de la médecine autochtone, de la femme et de l'enfance, de l'aménagement urbain et des ressources en eau, de l'éducation ; Secrétariat national de la nutrition ;	1 072	15 571	16 643
	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance	Rapport du Bureau de la santé familiale					

¹ La version finale sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration à sa seconde session régulière de l'année 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
leur foyer ainsi que dans les structures de soin et en milieu préscolaire.	(modéré à grave) DR : 10,5 % C : 8 %		2. En 2022, un système de protection de l'enfance coordonné, assorti d'un dispositif de protection de remplacement, prévient et combat la violence, la maltraitance et la négligence à l'égard des enfants au sein de leur foyer ainsi que dans les structures de soin et en milieu préscolaire. 3. En 2022, les autorités nationales et infranationales permettent un apprentissage préscolaire et une préparation à la scolarité adaptés aux enfants et propices à leur développement.	ministères/départements provinciaux ; organisations professionnelles ; universités et groupes de réflexion ; organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales ; OSC ; secteur privé et organismes des Nations Unies			
	Nombre d'enfants (âgés de 0 à 5 ans) placés en structure d'accueil DR : env. 14 500 enfants (2016) C : env. 11 600 (- 20 %)	Rapport du Département des mises à l'épreuve et des services de protection de l'enfance/Ministère de la femme et de l'enfance					
	Taux de participation à l'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire DR : 75 % (4 ans) C : 80 %	Enquête sur le revenu et les dépenses des ménages (ERDM)					
En 2022, les enfants (âgés de 5 à 9 ans), en particulier les plus défavorisés, vivent dans un environnement sain, bienveillant, protecteur et dénué de violence.	Pourcentage d'enfants (âgés de 5 à 9 ans) présentant un retard de croissance (modéré à grave) (estimations réalisées chez des enfants âgés de 5 et 9 ans uniquement) DR : 5 ans : 7,9 % ; 9 ans : 6,5 % C : 5 ans : 6,0 % ; 9 ans : 5,5 %	Rapport du Bureau de la santé familiale	1. En 2022, les systèmes de prestation de services de santé et de nutrition fournissent aux enfants (âgés de 5 à 9 ans), en particulier les plus défavorisés, des interventions de qualité dans les domaines de la santé, du secteur WASH et de la nutrition. 2. En 2022, les enfants et leurs familles sont en mesure de prévenir la violence et la maltraitance à la maison comme à l'école. 3. En 2022, le système éducatif offre des possibilités d'apprentissage et de développement globales et axées sur les enfants dans les écoles	Ministères de la femme et de l'enfance, de la protection sociale, de la justice, de l'éducation, de la santé, de l'aménagement urbain et des ressources en eau ; Secrétariat national de la nutrition ; ministères/départements provinciaux ; organisations professionnelles ; universités et groupes de réflexion ; ONG et OSC nationales et internationales ; secteur privé et	411	10 617	11 028
	Pourcentage de filles et de garçons (entre 1 et 14 ans) ayant subi des châtiments corporels violents de la part d'un membre adulte du ménage au cours du mois écoulé	Rapports de l'enquête initiale et de l'enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP)					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>DR : à définir (au moyen d'une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP) prévue en 2017)</p> <p>C : - 25 % (selon les résultats de la dernière enquête CAP de 2021)</p>		primaires.	organismes des Nations Unies			
	<p>Pourcentage d'élèves ayant obtenu une note égale ou supérieure à 70 à l'examen de cinquième année dans les provinces ciblées (ventilé par sexe)</p> <p>DR : 2016 Est : 62 % Nord : 79,5 % Uva : 83,4 % Centre : 73,1 % C : + 5 % dans chaque province</p>	Ministère de l'éducation/ Département des examens					
En 2022, les adolescents, en particulier les plus défavorisés, vivent à l'abri de la violence et sont en mesure de réaliser pleinement leur potentiel et de contribuer à la cohésion et à la résilience de la société.	Taux de grossesse chez les adolescentes, par âge (de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans) DR : 4,9 % C : 3,9 %	Rapport du Bureau de la santé familiale	<p>1. En 2022, les systèmes de prestation de services de santé et de nutrition fournissent aux adolescents, en particulier les plus défavorisés, des interventions de qualité dans les domaines de la santé, du secteur WASH et de la nutrition.</p> <p>2. En 2022, les mécanismes de la justice des mineurs fournissent des services judiciaires rapides, de qualité et complets à tous les adolescents, y compris les plus défavorisés.</p>	Ministères de la femme et de l'enfance, de la santé, de la justice, de l'ordre public, de l'éducation, de la jeunesse, des médias, des finances, des politiques nationales et des affaires économiques, de l'intégration sociale et de la réconciliation, de l'aménagement urbain et des ressources en eau ; services du Procureur	411	13 596	14 007
	La durée moyenne des processus judiciaires impliquant des enfants est ramenée à un an. DR : durée moyenne actuelle : plus de cinq ans C : un an	Rapports des services du Procureur général Rapports de l'Agence nationale de protection de l'enfance					
	Taux net de scolarisation dans	ERDM					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	le secondaire (enfants âgés de 15 à 16 ans) DR : National : 86 % (ERDM 2012-2013) C : 90 %		3. Le système éducatif est renforcé afin de promouvoir la paix, la réconciliation et la résilience auprès des adolescents.	général ; Conseil national des services à la jeunesse ; Commission parlementaire pour l'enfance ; Secrétariat chargé de la coordination des mécanismes de réconciliation ; ministères/départements provinciaux ; organisations professionnelles ; universités et groupes de réflexion ; ONG et OSC nationales et internationales ; secteur privé et organismes des Nations Unies			
En 2022, les enfants et les adolescents de Sri Lanka, y compris les plus défavorisés, jouissent du respect de leurs droits fondamentaux et bénéficient d'un système de protection sociale efficace et adapté à leurs besoins.	Nombre d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale DR : 2,9 millions C : 3,045 millions (+ 5 %)	Rapports du Ministère de l'autonomisation et de la protection sociales	1. Les autorités nationales et infranationales et la société civile font progresser les droits des enfants les plus défavorisés et en assurent le suivi ; les systèmes de suivi, d'évaluation et de gestion de l'information du gouvernement génèrent et utilisent progressivement des données probantes permettant de traiter la situation des enfants à Sri Lanka. 2. Les ministères du secteur social et les autorités infranationales sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des budgets qui tiennent compte des besoins des enfants.	Ministères des finances, des politiques nationales et des affaires économiques, de la santé et de la médecine autochtone, de l'aménagement urbain et des ressources en eau, de l'éducation, de la femme et de l'enfance ; Secrétariat national de la nutrition ; Conseil national des services à la jeunesse ; ministères/départements provinciaux ; organisations professionnelles ;	1 323	6 677	8 000
	Dépenses consacrées aux services sociaux de base par habitant (éducation et santé) DR : 19 212 LKR C : 20 172 LKR (+ 5 %)	Rapport de la Banque centrale					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
			3. Le gouvernement est en mesure de fournir des services de protection sociale efficaces et rentables aux enfants les plus défavorisés.	universités et groupes de réflexion ; ONG et OSC nationales et internationales ; secteur privé ; Banque mondiale et organismes des Nations Unies			
Le programme de pays est efficacement conçu, coordonné, géré et appuyé afin de répondre aux normes de qualité du programme et d'améliorer la situation des enfants.	<p>Nombre de domaines dans lesquels le bureau de pays de Sri Lanka se classe parmi les 20 premiers de l'Asie du Sud (assurance qualité, gestion des finances, du personnel et des partenariats, et résultats du programme)</p> <p>DR : 4/5 C : 5/5, annuellement</p>	Tableau de bord Insight	<p>1. Coordination du programme : le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent d'orientations, d'outils et de ressources leur permettant de concevoir et de gérer efficacement le programme de pays et ses composantes.</p> <p>2. Relations extérieures : le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent d'orientations, d'outils et de ressources leur permettant de communiquer efficacement sur les questions liées aux droits de l'enfant auprès des parties prenantes.</p> <p>3. Planification, coordination, suivi et évaluation du programme : le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent d'orientations, d'outils et de ressources leur permettant de planifier, de suivre et d'évaluer efficacement les programmes en mettant l'accent sur les questions transversales : égalité des sexes, changement climatique/réduction des risques de catastrophe, handicap et</p>	Bureau régional pour l'Asie du Sud ; personnel du bureau de pays de Sri Lanka ; Département de la communication ; Division de la collecte de fonds et des partenariats publics ; gouvernement et ONG partenaires	1 518	6 039	7 557

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
			sensibilisation aux conflits. 4. Communication, plaidoyer et partenariats : le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent d'orientations, d'outils et de ressources leur permettant de communiquer efficacement sur les questions liées aux droits de l'enfant auprès des parties prenantes.				
Total des ressources					4 735	52 500	57 235